Envoyé en préfecture le 22/05/2025
Reçu en préfecture le 22/05/2025
Publié le
ID : 038-213803570-20250520-DEL202538ULIS-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 20 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt mai, à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-ANDRÉ-LE-GAZ (Isère), dûment convoqués le quatorze mai deux milles vingt-cinq se sont réunis en séance ordinaire, salle du conseil en Mairie, sous la présidence de Madame Magali GUILLOT, Maire.

PRESENTS : Magali GUILLOT, Pascal CROIBIER, André GUICHERD, Geneviève FOUGERONT, Sylviane TURCHETTI, Frédéric DUMOUCHEL, Nathalie GARCIAU, Thierry VERGER, Murielle SALCEDO, Bertho MAYETTE (arrivé à 19h31), Michaël BUISSON-SIMON, Isabelle FAYOLLE, Christophe VAGINAY, Corinne GALLIEN (Arrivée à 19h36), Christiane GAUTHIER-MEYER, Marie-Pierre MANGE.

ABSENTS : Serge ARGOUD, Arnaud MARTINEZ

POUVOIRS : Christophe MASAT donne pouvoir à Isabelle FAYOLLE, Alexandre MOUGIN donne pouvoir à Magali GUILLOT, Virginie DUCHEMIN donne pouvoir à Frédéric DUMOUCHEL

Secrétaire de séance : Christiane GAUTHIER- MEYER

Nombre de conseillers
En exercice : 21
Présents : 16
Votants : 19

DEL 2025 38 Participation financière aux charges scolaires de l'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (Votée à l'unanimité)

Madame le Maire informe le conseil municipal que des enfants de Saint-André-Le-Gaz sont scolarisés à l'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) de La Tour du Pin.

Par délibération du 08 avril 2025, la commune de La Tour du Pin a fixé pour l'année 2024-2025 la participation des communes à hauteur de 1 137€ par enfant.

La commune de Saint-André-Le-Gaz est redevable de cette participation pour 1 enfant soit 1 137€

Madame le Maire demande l'autorisation de signer la convention de participation financière pour le paiement à hauteur de 1 137€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à signer la convention et à verser la somme de 1 137€ pour l'année 2024-2025 pour la participation de la commune à la classe ULIS de La Tour du Pin.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre le 21 mai 2025 ;

Le Secrétaire,

Christiane GAUTHIER-MEYER

Le Maire,

Magali GUILLOT